



# DÉBATS DU SÉNAT

---

2e SESSION

• 43e LÉGISLATURE

• VOLUME 152

• NUMÉRO 6

---

## LE SÉNAT

MOTION CONCERNANT LA COMPOSITION DES COMITÉS—  
MOTION D'AMENDEMENT

Discours de  
l'honorable Patricia Bovey

Le mercredi 28 octobre 2020

## LE SÉNAT

Le mercredi 28 octobre 2020

[Traduction]

### LE SÉNAT

#### MOTION CONCERNANT LA COMPOSITION DES COMITÉS— MOTION D'AMENDEMENT

**L'honorable Patricia Bovey :** Honorables sénateurs, j'hésite à me lancer dans le débat, car tant de choses ont déjà été dites. Je souscris à une grande partie de ce qui a été dit.

Je tiens à dire que nous représentons tous, chacun d'entre nous, des Canadiens. Nous représentons nos régions respectives. Nous sommes ici pour travailler au nom des Canadiens et des régions.

Monsieur le sénateur Housakos, je suis d'accord avec vous; le Sénat a lancé de grandes interpellations. J'ai eu le privilège de participer à plusieurs d'entre elles et ce fut un travail très gratifiant.

J'appuie l'amendement proposé par la sénatrice Bellemare. Je suis totalement d'accord : si un sénateur change de groupe parlementaire, il devrait être en mesure de garder son siège à un comité. La présidence a déjà rendu des décisions à ce sujet, notamment le 9 juin 2007, bien avant mon arrivée au Sénat; la présidence a tranché en ce sens.

Cependant, je crois fermement que chaque sénateur a le droit de s'exprimer et de voter. Sur ce, Votre Honneur, j'espère que nous pourrions voter la semaine prochaine, lorsque nous tiendrons des séances hybrides. Je comprends que certains sénateurs ne peuvent pas être présents parce qu'ils craignent pour leur santé ou celle des autres ou parce que les règles sanitaires dans leur région les empêchent d'être dans cette enceinte. Alors, nous devrions leur donner la possibilité de participer.

La sénatrice Saint-Germain a parlé du principe de l'équité, que j'applaudis. Je pense que la motion renforce ce principe. Nous avons parlé du principe de l'égalité. Je crois que tenir le vote à un moment où tout le monde aura l'occasion de prendre la parole et de voter respecte le principe de l'égalité.

Je n'accepte pas la motion, telle qu'elle a été présentée, comme une motion qui renforce l'égalité. Je ne crois pas que la motion, telle que présentée, avant l'ajout de l'amendement, visait la

modernisation. Bien franchement, j'y vois un recul. Je ne comprends pas comment, en enlevant aux sénateurs leur droit à l'individualité, ce serait un changement utile. Si l'on veut vraiment parler de changement, il faudrait discuter des rôles des sénateurs. Ainsi, je ne peux pas voter pour l'adoption de la motion telle qu'elle a été présentée, mais j'accepte l'amendement.

Certains pays érigent des murs et voyez ce que ça donne. Selon moi, les murs sont loin de favoriser le débat. Ils ne favorisent pas non plus la compréhension mutuelle. Les murs ne font rien pour inciter les gens à s'ouvrir à l'autre et à faire du monde un endroit meilleur. Pour tout dire, le mot « mur » n'évoque absolument rien de positif dans mon esprit.

Je crains que, sans l'amendement de la sénatrice Bellemare, nous ne nous mettions à bâtir des murs entre nous, et je ne crois pas que cela nous aiderait à mieux servir les Canadiens. J'ose espérer que le Sénat du Canada renoncera à ce mur-ci et qu'il décidera plutôt de favoriser l'instauration d'un climat positif où chacun peut contribuer de manière constructive aux débats.

Je suis venue ici pour tendre la main aux gens d'en face. Jusqu'ici, nous avons réussi. Je suis fière des groupes spéciaux que nous avons pu créer depuis le début de la pandémie, car ils ont fait ressortir l'esprit de collaboration des sénateurs, sans que cela empêche les groupes permanents d'attirer l'attention de l'assemblée sur les problèmes que la pandémie a occasionnés aux différents secteurs et régions.

Chers collègues, le moment est venu de revenir aux principes de justice, d'égalité et de liberté d'association que garantit la Charte canadienne des droits et libertés. La liberté de mouvement est absolument fondamentale, et si notre institution est incapable de le reconnaître et empêche les sénateurs de s'en prévaloir, je crois que nous ne donnons pas un bon exemple aux Canadiens.

Je souscris à ce que la sénatrice Cordy a écrit dans son article du *Hill Times*. Selon moi, la modification proposée par la sénatrice Bellemare sera utile et assurera une modernisation axée sur l'égalité, l'équité et la proportionnalité. Merci.